

CODE D'UTILISATION DES STUDIOS DE RÉPÉTITIONS



LES

STUDIOS

LES ABATTOIRS

Scène de Musiques Actuelles - Scène Ressources en Isère
18 route de l'Isle d'Abeau - 38 300 BOURGOIN-JALLIEU

Pour chaque formation musicale répétant «Aux Abattoirs», un **responsable, musicien individuel, est désigné par le groupe**. Il est le seul interlocuteur pour gérer toutes les questions se rapportant aux studios. Il devra avoir signé ce code, attestant ainsi en avoir pris connaissance et en accepter toutes les clauses.

Par ailleurs, il est chargé de veiller à l'application du présent « code des studios » auprès des autres musiciens de son groupe. Dans ce cadre, il sera l'unique destinataire d'éventuels courriers qu'il aura la charge de transmettre au reste du groupe. Il a la responsabilité des réservations des créneaux de répétitions, de leurs paiements et sera donc, le contact privilégié des Abattoirs.

Ce code peut évoluer au fur et à mesure du temps, et le responsable de chaque groupe en sera automatiquement informé.

AVANT L'ACCES AUX STUDIOS

L'INSCRIPTION
LA RÉSERVATION
LES TARIFS

UTILISATION DES STUDIOS

DÉROULEMENT DES RÉPÉTITIONS
RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

A/ AVANT L'ACCÈS AUX STUDIOS

1/ L'INSCRIPTION

Pour être inscrit aux studios, il est nécessaire de suivre les étapes suivantes :

a. Remplir la FICHE D'INSCRIPTION AUX STUDIOS

b. Dépôt d'un chèque de garantie d'un montant de 100 EUROS (à l'ordre du Trésor Public). Il ne sera encaissé qu'en cas de dégradation constatée à la suite d'une mauvaise utilisation des locaux ou du matériel mis à disposition. Cette garantie ne sera valable que par groupe, et réglée par le responsable du groupe. Elle sera rendue après arrêt des répétitions et après mise à jour des cotisations et devra être renouvelée chaque saison, les chèques étant valables six mois à compter de leur date d'émission.

c. Assurances : Chaque utilisateur, lors de son inscription devra justifier de sa couverture d'assurance en responsabilité civile (généralement incluse dans l'assurance logement ou automobile). **Le responsable du groupe réunira l'ensemble des attestations pour les fournir au régisseur des studios**



2/ LA RÉSERVATION

La réservation des créneaux se fait d'un commun accord entre le responsable du groupe et le régisseur principal des studios des Abattoirs, soit :

- **en direct**
- **par téléphone au 06 86 48 52 69**
(ou 04 74 19 14 20 et demander à parler au régisseur principal des studios)
- **par mail à studio@lesabattoirs.fr**

La réservation des créneaux se fait évidemment en fonction des disponibilités des studios et des régisseurs d'accueil. Toute réservation au nom d'un groupe ne peut être transmise à un autre groupe. Les durées des créneaux de répétition sont de deux heures minimum. Et elle doit être faite de mois en mois, au plus tard le 15 du mois précédent pour le mois suivant et être impérativement accompagnée du règlement de tous les membres du groupe avant que les répétitions du mois suivant ne débutent. Il ne sera pas accepté de règlement partiel.

Le responsable du groupe doit collecter le montant des cotisations auprès des musiciens en amont. A défaut, la réservation ne sera pas confirmée et les régisseurs d'accueil interdiront l'accès des studios au groupe pas à jour de ses cotisations. Le créneau sera alors rendu disponible pour un autre groupe.

Les réservations doivent être réglées au régisseur principal des studios, soit :

- en direct avant toute répétition (15 jours avant au plus tard) en convenant d'un rendez-vous aux Abattoirs avec le régisseur principal des studios, pendant les heures d'ouverture de la structure (14h à 18h du mercredi au vendredi).
- en envoyant le règlement par courrier (à l'attention du régisseur principal des studios – 18 route de l'Isle d'Abeau – 38300 Bourgoin-Jallieu) avant toute répétition (15 jours avant au plus tard). Afin de simplifier cette gestion, nous encourageons ceux qui le peuvent à régler leur trimestre d'avance.

En cas d'annulation :

Merci de nous avertir dans tous les cas !
Vous pouvez nous joindre au 06 86 48 52 69

- Plus de 7 jours à l'avance :

la somme versée sera transformée en avoir pour une prochaine répétition.

- Moins de 7 jours à l'avance :

la répétition sera perdue et non remboursée.
chaîne répétition. Dans le cas des répétitions régulières, les créneaux dus avec une annulation avant 72H pourront être modifiés en fonction des disponibilités.

- moins de 72 heures à l'avance :

la répétition sera perdue et non remboursée.

Il faut nous avertir dans tous les cas !

LES
STUDIO2

Le régisseur : **06 86 48 52 69** / 04 74 19 14 20 - studios@lesabattoirs.fr
LES ABATTOIRS
SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES www.lesabattoirs.fr

3/ LES TARIFS

La valeur du tarif horaire de la répétition diminue en fonction de la quantité d'heures réservées en une fois :

De 2h à 10h de réservations :
26 Euro par groupe pour 2h

De 12h à 20h inclus de réservations :
20 Euro par groupe pour 2h

Au-delà de 22h de réservations :
16 Euro par groupe pour 2h

Un seul paiement pour tout le groupe est remis par le responsable.

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés sur décision du conseil d'administration, à tout moment de l'année. Un changement de tarif entrera en vigueur le mois suivant la décision. Les musiciens en seront, bien sûr, informés.

LES
STUDIO2

Le régisseur : **06 86 48 52 69** / 04 74 19 14 20 - studios@lesabattoirs.fr
LES ABATTOIRS
SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES www.lesabattoirs.fr

B/ UTILISATION DES STUDIOS

1/ DÉROULEMENT DES RÉPÉTITIONS

Les utilisateurs ne peuvent accéder aux studios que s'ils ont réservé et réglé leurs répétitions à la réservation.

Le bon fonctionnement du matériel est contrôlé avant et après chaque répétition, la manipulation des réglages de la console de mixage est exclusivement réservée au personnel des Abattoirs et aux intervenants agréés. Toute infraction à cette règle sera préjudiciable au bon fonctionnement et donc passible de sanctions.

En cas de retard, le régisseur en charge de l'accueil du groupe attendra 15 minutes. Passé ce délai, si le groupe n'est toujours pas arrivé et ne s'est pas manifesté par téléphone **au 04 74 19 14 20 ou 06 86 48 52 69**, pour prévenir de son arrivée tardive, le régisseur pourra quitter les studios et la répétition sera perdue.

Le temps d'installation et de démontage est inclus dans le créneau de répétition. Soyez ponctuels à l'arrivée et au départ (pensez au groupe suivant !) et rapide pendant votre installation et le rangement. Les studios sont préparés avec le régisseur ou son assistant et le groupe selon la configuration ou la fiche technique du projet.

Le groupe pourra profiter de la présence du régisseur d'accueil pendant la répétition, selon ses disponibilités. Celui-ci a un rôle de conseil pour votre balance sonore. Il peut notamment vous expliquer comment exploiter le matériel afin de parvenir à un équilibre sonore confortable tout en vous préservant des risques auditifs liés à l'exposition à un volume sonore trop élevé.

Nos tarifs intègrent le backline mis à disposition dans chaque studio, à savoir :

- un ampli basse,
- deux amplis guitare,
- une sono
- une batterie 3 toms avec ses éléments (excepté la caisse claire et les cymbales).

Ce matériel étant de qualité professionnelle, merci de respecter les consignes d'utilisation, notamment pour les amplis à lampe et le serrage des éléments de batterie.

Attention, la SMAC les Abattoirs ne fournit pas : les instruments, sangles, médiators, câbles (jack, mini jack, rca, etc.), accordeurs, pédales, anches, cordes, etc.

Les batteurs devront apporter leur caisse claire, leurs cymbales, leurs baguettes et tout accessoire spécifique tel que double pédale de grosse caisse, etc.

Consignes d'utilisation spécifiques :

Les amplis à lampes : Avant de jouer, laisser chauffer les lampes quelques minutes en « Stand By ». Avant de les éteindre totalement, les laisser refroidir en position « Stand By » pendant 10 min. Après ce temps, il est possible de les déplacer.

Le ou les utilisateur(s) d'un studio est/sont tenu(s) pour seul(s) responsable(s), pendant toute la durée de la répétition, des équipements leur appartenant, ainsi que de ceux mis à disposition par les Abattoirs.

Le ou les utilisateur(s) d'un studio est/sont tenu(s) de justifier d'une assurance « responsabilité civil » couvrant le matériel précité.

2/ RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

- Tous les locaux de la SMAC Les Abattoirs sont des espaces non-fumeur.

- Le bar n'est ouvert que les soirs de concert et non accessible à toute personne en dehors du personnel des Abattoirs (frigo, cafetière et autres ne sont pas disponibles).

L'accès aux studios se fait :

- Par l'Abattoir Kfé pendant les heures d'ouverture de celui-ci (10h00 – 19h00 du mercredi au vendredi).
- Sinon par le sas des studios (les autres jours).

Une fois le groupe installé, la porte du sas des studios sera maintenue verrouillée durant la répétition. Il sera donc interdit de sortir sauf cas de force majeure ou de pause les musiciens de la répétition.

- La nourriture et les boissons alcoolisées sont interdites dans l'enceinte des studios. Un espace peut être mis à disposition si besoin.

- Comme dans tout lieu public, il est indispensable de respecter la propreté et donc d'utiliser les poubelles.

- Le nombre de personnes présentes dans les studios ne peut excéder :

- 10 dans le studio « La Penderie ».

- 10 dans le studio « Le Crochet ».

Pour des questions de sécurité et d'assurance, la présence de personnes extérieures au groupe n'est pas permise sans nous en informer.

- Afin d'assurer la sécurité des usagers piétons dans l'enceinte des Abattoirs, l'accès à tout véhicule extérieur au service est interdit. Seule la dépose de matériel volumineux et la desserte des personnes handicapées sont autorisées.

Le stationnement des véhicules doit s'effectuer à l'extérieur de l'enceinte des Abattoirs, sur les emplacements autorisés. Aucun véhicule ne doit être présent dans l'enceinte de la SMAC Les Abattoirs les soirs de concerts et plus généralement les jours d'exploitation de la structure (festival, travaux, etc.)

Le groupe s'engage à prendre connaissance des règles de sécurité et des consignes d'utilisation des équipements affichées dans les studios et à les respecter.

Toute infraction au présent code d'utilisation pourra faire l'objet de sanctions sous forme d'une exclusion temporaire, voire définitive des studios.

LES ABATTOIRS

SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES www.lesabattoirs.fr

LES STUDIO2

#studio_repetition f
#les_abattoirs 
#votre_smac G+
#concert 
#musiques_actuelles 
#BourgoinJallieu in



Le groupe des musiciens
sur Facebook, annonces, infos, bons plans...

toutes les infos :
www.lesabattoirs.fr

Le régisseur :
Nicolas Bourineau
port : **06 86 48 52 69**
Tél : 04 74 19 14 20
studios@lesabattoirs.fr

CAPJ
L'AGGLO

 LES ABATTOIRS
Scène de musiques actuelles
18 route de l'Isle d'Abeau
38300 BOURGOIN-JALLIEU

 Tél : 04 74 19 14 20
Fax : 04 74 19 08 30
Email : contact@lesabattoirs.fr
www.lesabattoirs.fr

 SIREN : 200 010 783
TVA Intra communautaire : FR 61200010783
APE : 90.01 Z
LICENCES : 1-101 4026 / 2-1014028 / 3-101 4029 (José MOLINA)